



Caution non restituer

Par **enilec**, le **01/05/2011** à **23:05**

Bonjour, merci pour votre question.

Nous n'avons rien signé, rempli aucun papier, on a juste rendu les clefs le 30 avril. La discussion avec eux étaient impossible, nous ne sommes meme pas rester dans l'appartement, ils nous ont fait monter chez eux. C'est une maison a deux étages, les locataires sont au rez de chaussée et les propriétaires a l'étage.

Merci de votre réponse